



Compte rendu de la CAPD du jeudi 8 septembre 2016



En préambule, [les élus du SNUipp-FSU ont lu une déclaration](#) qui fait le point sur la situation de rentrée et les conditions d'exercice des enseignants en exposant, en particulier, les revendications contenues dans la campagne pour la fin des APC.

Mouvement 4ème phase

Les affectations ont ensuite été étudiées :

- 18 personnes sont nommées à la suite de cette 4^{ème} phase du mouvement.
- 2 personnes restent en surnombre et seront affectées de façon différée.
- Ces collègues prendront leurs fonctions, lundi sur leurs écoles respectives.

3 appels à candidatures ont été pourvus :

- 2 postes de directions REP+
- ainsi qu'un poste de coordonnateur de réseau Education Prioritaire sur la circonscription de Thiers.

Les personnes qui ont vu leur poste rouvert, suite aux mesures de carte scolaire, ont été interrogées et deux d'entre elles ont souhaité revenir sur leur poste initial.

La directrice des ressources humaines a annoncé qu'un moyen supplémentaire avait pu être récupéré pour répondre à des besoins d'allègement de service pour des collègues ayant de graves problèmes de santé ou de handicap. Cela représente 4 quotités de 25% d'allègement de service dont pourront bénéficier 4 collègues.

[Voir les résultats de la 4^{ème} phase du mouvement.](#)

Questions diverses

Ineat – Exeat

A ce jour, 24 personnes ont pu intégrer le département et 6 l'ont quitté, soit un solde positif de 18 entrées.

APC directeurs 1 ou 2 classes

La question des dispenses d'APC pour les directeurs de 1 et 2 classes a été posée. L'inspecteur adjoint Yves LEON a confirmé que les mesures d'allègement qui avait été validées par la précédente IA-DSDEN, Anne-Marie MAIRE, étaient reconduites par l'IA-DSDEN actuel, Philippe TIQUET.

Les directeurs de 1 ou 2 classes bénéficieront donc d'un allègement de 12h.00 par an dans le département du Puy-de-Dôme, disposition plus favorable que le texte ministériel.

Consignes de sécurité

Les élues du SNUipp-FSU ont demandé quelles étaient les consignes qui avaient été données, dans les circonscriptions au sujet de l'information des familles sur les nouvelles mesures de sécurité. Les IEN ainsi que l'Inspecteur d'académie adjoint ont répondu que les directeurs et leurs équipes étaient libres d'organiser cette information sous la forme qu'ils jugeaient la mieux adaptée à leur école.

En aucun cas les directeurs n'ont obligation à participer à toutes les réunions de rentrée de leurs collègues.

Rapports d'inspection

Les collègues qui n'ont pas reçu à ce jour leur dernier rapport d'Inspection, vont le recevoir avant la fin du mois de septembre. C'est **la date d'Inspection** qui est prise en compte pour les prochaines promotions.

Formation continue

Le SNUipp a posé la question des possibilités de départs en formations d'initiative nationale. Lors d'une audience, Mme Le Recteur avait émis un avis plutôt favorable, même si le budget est très limité.

L'Inspection académique étudiera ce dossier mais ces formations représentant un coût très élevé, le nombre de possibilité serait très faible. L'IEN-IA rappelle que le Puy-de-Dôme a fait des efforts pour permettre des départs en formation ASH qui pourront renforcer les RASED et répondre aux besoins des postes spécialisés.

Antivirus académique

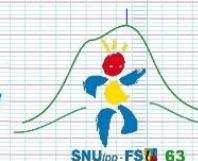
Un message, dans les boîtes mails professionnelles, concernant l'antivirus « Trend micro » (que l'Education nationale mettait à disposition des collègues à titre gratuit jusqu'à ce jour), annonçait un renouvellement de cet outil mais avec un coût conséquent.

Il ne faut pas répondre à cette offre. Une nouvelle proposition sera faite dans les jours qui viennent pour un autre système de sécurité offert par le Ministère à l'usage des personnels.

Les élues à la CAPD,
Lisa DUCROS et Joëlle MASSON

Se syndiquer au SNUipp, une vraie bonne idée

informés, aidés, conseillés et engagés



**Jusqu'au 20 septembre,
syndiquez un
ou une collègue
et bénéficiez chacun
d'une remise de 10%**

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 ✉ Snu63@snuipp.fr